Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL

semestriel Septembre 2014- N°1

NOTRE EQUIPE

Élection du maire et des adjoints - 6 avril 2014

PÊLE-MÊLE

Lupiac plage

Corvée goudron

Apprentis mousquetaires

LE MOT DU MAIRE

La nouvelle municipalité de LUPIAC est heureuse de vous transmettre ce premier bulletin municipal. Vous y trouverez tous les comptes rendus de nos réunions et des informations communales. Nous espérons que cela répondra au mieux à vos attentes et à vos interrogations.

Déjà six mois que nous sommes en place. Nous vous avions présenté une équipe lors de la campagne et c'est en équipe que nous travaillons. Je tiens informée quasiment tous les jours toute mon équipe par SMS ou par MAIL des décisions éventuelles à prendre et autres informations communales. Cela me permet de prendre l'avis de tous.

Nous sommes une équipe à l'écoute de vous tous. Je tiens à préciser que toutes nos décisions sont prises en prenant en compte l'intérêt général. Comme nous vous l'avions dit, notre but est de défendre nos commerces, notre cadre de vie, notre agriculture, notre patrimoine, nos artisans et nos valeurs Gasconnes.

Nous dynamiserons le tourisme. 2015 sera une grande année pour notre village. La place du village accueillera enfin une statue à l'effigie de notre célèbre d'Artagnan et elle deviendra le point de départ ou d'arrivée de la Route Européenne d'Artagnan.

Bonne lecture du bulletin municipal N°1!

Véronique THIEUX LOUIT

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous allons éditer 2 bulletins par an.

Le nombre de pages pourra varier suivant les informations à vous donner.

Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique.

Pour cela, merci de nous donner vos adresses mails, en envoyant un mail à
mairiedelupiac@orange.f

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 ***Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 Avril 2014 à 17 h,*** *sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire Adjoint sortant.* ***Etaient présents :*** *Mmes FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle. MM CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime, DESBARATS Joël.*

Secrétaire de séance : *Madame Isabelle FOURQUET.*

Election du Maire : Véronique THIEUX LOUIT, adjointe sortante, en absence de Monsieur Yves Rispat, Maire sortant, excusé, procède à l'appel des conseillers municipaux et charge Jean Maire Grivaz, doyen d'âge, de procéder à l'appel à candidature et au vote pour l'élection du Maire. **Véronique THIEUX LOUIT a été élue Maire.**

Election des adjoints : Véronique THIEUX LOUIT, Maire à procédé à l'appel à candidature et à l'élection. **Frédéric CORNU** est élu premier adjoint. **Isabelle FOURQUET** est élue deuxième adjoint. **Patrick MAGNE** est élu troisième adjoint.

Conseillers communautaires : Véronique THIEUX LOUIT, Conseillère communautaire **Frédéric CORNU** conseiller communautaire suppléant.

2 ***Le Conseil Municipal s'est réuni le14 Avril 2014 à 20 h 30,*** *sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*

Etaient présents : *Mmes FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle.*

MM CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick, formant la majorité des membres en exercice. ***Étaient absents :*** *M .FILLOS Maxime a signé une procuration à M .GRIVAZ Jean Marie.*

M .DESBARATS Joël a signé une procuration à Véronique THIEUX LOUIT.

Secrétaire de séance : *Madame Isabelle FOURQUET.*

Election des délégués aux E.P.C.I. et aux syndicats mixtes :

- ✓ **SIEBAG** (Syndicat des Eaux des Bassins Adour Gersois) Après avoir procédé au vote, ont été élus :

Délégué titulaire : **Frédéric CORNU,** Suppléant : **Simon LABORDE.**

- ✓ **SIVU** (Syndicat d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze) Après avoir procédé au vote, ont été élus :

Délégué titulaire : **Bernard LUIS,** Suppléant : **Patrick MAGNE.**

- ✓ **SICTOM DE SECTEUR OUEST** (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) Après avoir procédé au vote, ont été élus :

Délégué titulaire : **Jean-Marie GRIVAZ**, Suppléant : **Maxime FILLOS.**

- ✓ **SDEG** (Syndicat Départemental d'Energie du Gers). Après avoir procédé au vote, ont été élus :

Délégués titulaires : **Véronique THIEUX LOUIT** et **Bruno DURIEZ.**

Organisation Communale :

- ✓ **Correspondants ERDF :** Joël DESBARATS, Véronique THIEUX LOUIT
- ✓ **Association du Musée d'Artagnan :** *Bureau* : Isabelle FOURQUET, Simon LABORDE, Véronique THIEUX-LOUIT, Jean Marie GRIVAZ, Maxime FILLOS, Christelle CORNU. *Membres* : Frédéric CORNU, Patrick MAGNE, Christelle CORNU, Bruno DURIEZ, Joël DESBARATS, Bernard LUIS. *Dans les statuts qui ont été faits à la création du Musée : 6 membres du Bureau et 5 membres.*
- ✓ **Office de Tourisme :** Isabelle FOURQUET, Simon LABORDE, Véronique THIEUX-LOUIT, Jean-Marie GRIVAZ, Maxime FILLOS, Christelle CORNU. *Ce Conseil d'Administration devra disparaître en 2015 car il devrait y avoir une structure intercommunale qui doit reprendre l'OT de Vic et celui de Lupiac.*
- ✓ **Cantine :** *Bureau* : Christelle CORNU, Patrick MAGNE, Véronique THIEUX-LOUIT. *Membres* : Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Joël DESBARATS, Bernard LUIS, Jean-Marie GRIVAZ, Maxime FILLOS, Isabelle FOURQUET, Simon LABORDE. *Association qui gère la cantine.*
- ✓ **Commission agricole :** Frédéric CORNU. Patrick MAGNE, Bernard LUIS, Véronique THIEUX LOUIT, Isabelle FOURQUET, Bruno DURIEZ. *Info par mail, commission SAFER avis de tous les agriculteurs du Conseil.*

- ✓ **Base de loisirs, tourisme, patrimoine :** Isabelle FOURQUET, Simon LABORDE, Véronique THIEUX-LOUIT, Jean-Marie GRIVAZ, Maxime FILLOS, Christelle CORNU.
- ✓ **Voirie, accessibilité :** Isabelle FOURQUET, Jean-Marie GRIVAZ, Frédéric CORNU, Patrick MAGNE, Bernard LUIS.
- ✓ **Association d'ARTAGNAN chez d'ARTAGNAN :** Véronique THIEUX-LOUIT, Isabelle FOURQUET, Christelle CORNU. *Désignation de 3 membres de droit pour le CA de l'Association.*
- ✓ **PLU:** Tous les membres du Conseil. *Il faut terminer le PLU, environ 1 an de réunion de travail, une tous les deux mois.*
- ✓ **BUDGET :** Véronique THIEUX LOUIT, Frédéric CORNU.
- ✓ **CORRESPONDANTS COMMUNAUX D'ALERTES :** Véronique THIEUX LOUIT, Frédéric CORNU, Isabelle FOURQUET, Patrick MAGNE.

Acceptation d'un don d'une Statue Equestre de d'Artagnan réalisée par l'Artiste Daphnée Du Barry par la S.C.V. Château du Tariquet : L'explication est donnée sur tous les courriers adressés par la SCV Château de Tariquet concernant le don d'une statue équestre de d'Artagnan à la commune de Lupiac. Madame le Maire explique l'importance pour le tourisme à Lupiac d'avoir cette statue. Une précision est donnée sur l'accord préalable donné par Madame Clémentine PEREZ-SAPIA architecte des Bâtiments de France, pour l'installation de la statue sur la Place d'Artagnan. Lecture est faite du projet de délibération. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur les termes de cette délibération. Concernant l'apposition d'une plaque sur la statue le Conseil décide que la mention apposée sur cette statue sera : "Don d'un mécène gascon aux habitants du village de Lupiac". Le projet est adopté à l'unanimité.

Désignation du correspondant défense : Jean Marie GRIVAZ est désigné comme correspondant défense.

Location du bâtiment de la base nautique : Monsieur Laurent NOUGUES souhaite louer la guinguette du 15 Avril au 31 Mai. La somme demandée pour le loyer est de 2000 € pour la période concernée. Cette somme correspond à la régularisation du loyer depuis Octobre 2013. Location et conditions acceptées à l'unanimité.

Location de l'appartement de l'école : Un jeune couple nouvellement arrivé, Monsieur Luis Miguel PACHECO DOS SANTOS et Madame Mariline DA COSTA CANDIDO, ayant leur petite fille scolarisée à l'école de Lupiac, souhaite louer l'appartement de l'école. Cette location sera consentie pour la somme de 350 € mensuels, une caution de 350 € est demandée. Cette location et conditions acceptées à l'unanimité.

Création d'une Régie de Recettes et montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur : Madame le Maire explique la nécessité de créer une Régie de Recettes pour encaisser le coût des photocopies et des frais de communication des documents communaux aux administrés. Création de la Régie acceptée à l'unanimité.

Remboursement de frais de caution : Monsieur Laurent PERES et Madame Lara SEGAT ont quitté le logement de l'école le 30 Juin 2013. A ce jour la caution qu'ils avaient déposée ne leur a toujours pas été remboursée. Il est donc nécessaire d'effectuer ce remboursement. Ce remboursement est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 Avril 2014 *sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*
Etaient présents : *Mmes FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle MM CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick., formant la majorité des membres en exercice.*
Etaient absents : *M FILLOS Maxime a signé une procuration à M GRIVAZ Jean Marie. M DESBARATS Joël a signé une procuration à Véronique THIEUX LOUIT. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 Avril 2014 :*

Après lecture, le compte rendu est approuvé, après quelques petites corrections.

Présentation et approbation du C. A. (Compte administratif) 2013 et du compte de gestion 2013.

Madame le Maire donne des explications générales sur le fonctionnement budgétaire de la commune. Madame Cornu et Monsieur Grivaz demandent des explications sur le compte 60632. L'explication est donnée. Les travaux ont du être réalisés pour mettre en place le local couture et le nouveau Poste de secours. Madame le Maire explique qu'il n'y a pas eu de dépassement de la prévision au chapitre « Charges à caractère général »

Vote du taux des taxes 2014 : Les taux reste inchangés.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Déficit reporté		Excédent reporté	14 606,07 €
Charges à caractère général	113 940,15 €	Produits des services	41 848,00 €
Charges de personnel	189 400,00 €	Impôts et taxes	169 666,00 €
Autres charges de gestion courante	39 895,92 €	Dotations et part°	145 367,00 €
Charges financières	22 272,28 €	Autres produits gestion	34 728,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Atténuations des charges	0,00 €
Dotations aux amortissements	5 455,61 €	Produits financiers	
Atténuation de produits		Produits exceptionnels	0,00 €
Virement à la section d'invest.	35 251,11 €	Transferts de charges	
	0,00 €	Travaux en régie	0,00 €
TOTAL	406 215,07 €		406 215,07 €

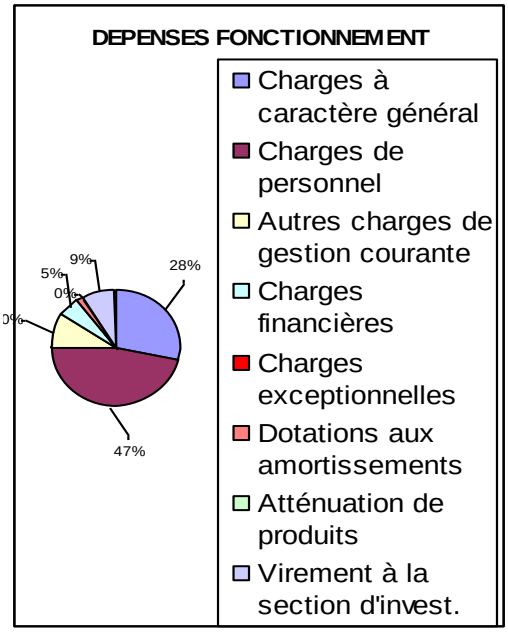

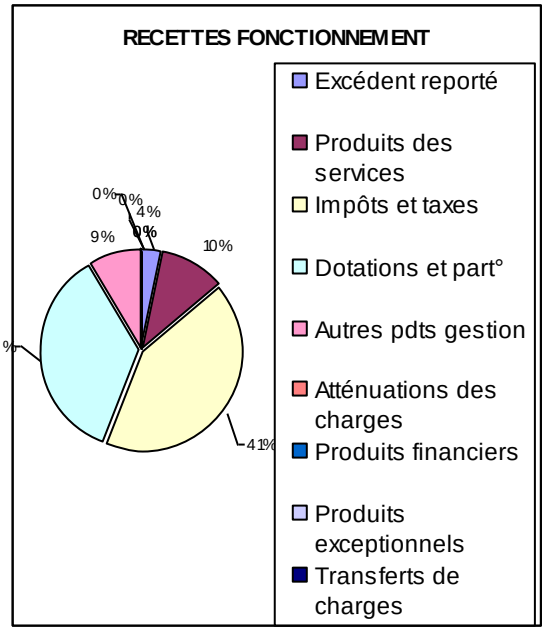

Décision de réduire la somme versée à l'école pour les fournitures scolaires de 2000 € à 1500 €, car il y a moins d'élèves. Baisse du montant des assurances. Explications sur la dernière consultation. Les détails sont donnés, à la demande de Monsieur Luis, sur le nombre et la qualification des employés communaux.

Subventions communales :

Après une discussion sur les diverses subventions accordées en 2013, et vu les dossiers manquants et le manque de temps il est décider d'harmoniser le montant des subventions accordées à la chasse, « Beth temps a » et Loisir Lupiac. Tout devra être revu en 2015. Accord pour les frais de voyage scolaire pour l'école de Lupiac et le collège d'Aignan et Vic Fezensac. On reste sur les anciennes décisions de participation, soit 25 % du prix global du voyage pour chaque élève. Les nouvelles subventions et participations pour le budget 2014 sont les suivantes :

- CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) : 150 €
- Fourrière animale : 140 €
- Association des Maires du Gers : 146 €
- Association « BETH TEMPS A » : 250 €

Investissement : Le budget investissement comprend :

- voirie sur Pujos
- participation à la réalisation d'un ponton accessible pour tous à la base nautique, avec la Fédération de Pêche ce qui permettra d'obtenir le label Parcours famille.
- poursuite de l'étude PLU

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Déficit reporté	36 302,19 €	Excédent reporté	0,00 €
Remboursement prêts	38 317,50 €	Ressources propres ext.	7 500,00 €
Cautions	350,00 €	Affectation résultat	37 352,19 €
Dotations	0,00 €	Emprunts	0,00 €
Reversement SICTOM	0,00 €	Cautions	350,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	RAR	0,00 €
Provisions réglementées	0,00 €	Différence sur réal° biens	0,00 €
Provisions pour risques et charges	0,00 €	Immobil° incorporelles	0,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €	Immobil° corporelles	0,00 €
Différence sur réalisation d'immobil°	0,00 €	Immobil° en cours	0,00 €
Charges à répartir	0,00 €	Créances sur collectivités	0,00 €
		Amortissements immob°	5 455,61 €
		Charges à répartir	0,00 €
		Virement de la section FT	35 251,11 €
			610,78 €
TOTAL	**74 969,69 €**		**86 519,69 €**
Immobilisations incorporelles	8 000,00 €		3 317,00 €
	35 000,00 €	Emprunt	31 683,00 €
	2 500,00 €		11 550,00 €
Reste à réaliser	1 050,00 €		
	46 550,00 €		**46 550,00 €**
	0,00 €		0,00 €
	0,00 €		0,00 €
	0,00 €		0,00 €
			0,00 €
	0,00 €		**0,00 €**
TOTAL	**121 519,69 €**	TOTAL	**121 519,69 €**

Location de la Guinguette : Il est décidé de louer à Monsieur Laurent Nouguès la Guinguette du Lac de Juin à Septembre pour la somme de 6000 €.

Questions diverses :

Compte rendu de l'élection à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac. *Le président est Robert Frairet. Madame le Maire précise qu'il lui a été impossible de se faire élire à une Vice-présidence et en explique les causes.*

Compte rendu de l'élection au SIEBAG. *Le président est Régis Soubabère.*

Discussion sur l'emplacement du défibrillateur et les formations

4 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 Mai 2014 sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire. Tous les membres sont présents.*

***Secrétaire de séance** : Isabelle Fourquet.*

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 Avril 2014

Chemin de grande randonnée. Accord pour la mise en place du chemin de grande randonnée sur la Commune de Lupiac reliant les communes de Peyrusse-Grande (lac de Saint Jean) et la commune de Castillon-Debats (lac de Candau). La gestion sera faite par la Communauté de Communes de d'Artagnan en Fezensac, et les financements seront assurés par le département, le Pays d'Armagnac et la Communauté de Communes. Accord, à la condition que puisse être respecté le passage des engins agricoles et des troupeaux. Il est précisé que ce chemin va décharger la Commune d'une grande partie de l'entretien des chemins de petite randonnée puisque qu'il fait le tour du lac et prend en partie les chemins de la Rochelle et de Cahuzères.

Délibération pour accepter la subvention « précipitations exceptionnelles 2013». En 2013 un dossier avait été adressé à la Préfecture du Gers, suite aux dégâts causés sur la voirie par les fortes pluies du 31 Mai. Une subvention de l'état de 3317.04 € a été accordée, (51% du montant des travaux).

Concessions dans les cimetières. Le tarif des concessions dans les cimetières communaux n'a pas été revu depuis 1987. A cette occasion Madame le Maire rappelle que le règlement du cimetière devra être revu et que le cimetière principal nécessitera des aménagements afin de respecter la réglementation. Il est décidé de créer, en plus des concessions perpétuelles, des concessions trentenaires et cinquantenaires. Les tarifs sont votés comme suit : Concessions trentenaires : 30 € le m². Concessions cinquantenaires : 50 € le m². Concessions perpétuelles : 120 € le m².

Commission communale des impôts directs. Madame le Maire demande au Conseil de valider la liste préalable de 24 noms demandée par le service des Impôts pour composer la Commission Communale des impôts Indirects. Le choix définitif de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants est fait par les Services Fiscaux. Cette liste est validée par le Conseil Municipal.

Délégation du Conseil Municipal au Maire. Le Conseil Municipal donne au Maire les délégations suivantes : **1°** Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au "a" de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; **2°** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; **3°** Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; **4°** Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; **5°** Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; **7°** Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ; **8°** Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ; **9°** Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ; **10°** Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.

Indemnités du Maire et du Premier Adjoint. A compter du 6 Avril 2014 les indemnités de fonction du maire sont fixées à 17% de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1015). A compter du 6 Avril 2014 les indemnités de fonction du premier adjoint sont fixées à 6.6 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Occupation du Domaine Public par Madame Duclos. Madame Cathy DUCLOS, demande de pouvoir utiliser une partie de la place d'Artagnan pour y installer une terrasse pour son établissement. Elle demande une surface approximative de 30 m². Le Conseil Municipal accepte la location à Madame Cathy DUCLOS d'une surface de 30 m² devant son établissement et fixe le prix de la redevance d'occupation du domaine public à 1 € le m² pour la saison estivale 2014. Madame le Maire précise que pour une utilisation à des fins commerciales l'utilisation du domaine public ne peut se faire gratuitement.

Mise à jour des statuts et des compétences transférées au SDEG. Accord pour les modifications des statuts du SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers). Le Conseil Municipal décide de transférer les compétences suivantes : Au titre de l'article 2.3 (éclairage public) : maîtrise d'ouvrage des investissements et maintenance préventive et curative. Au titre de l'article 2.4 (signalisation lumineuse et régulation du trafic) : maîtrise d'ouvrage des investissements de signalisation lumineuse et maintenance préventive et curative. Au titre de l'article 2.5 (communications électroniques) : maîtrise d'ouvrage de premier établissement et travaux ultérieurs des réseaux de communication électronique. Au titre de l'article 2.6 (infrastructures de charge) : création, entretien, exploitation des infrastructures de charge.

Location de salle à l'Association NATIF. Cette association utilise la salle de réunion de la Mairie un jour par semaine pour donner des cours de français aux étrangers. Madame le Maire précise que l'association utilise la salle de réunion mais que le renouvellement de la convention n'a pas été fait. L'association, consciente de la chose, est d'accord pour régulariser la situation. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la location pour l'année 2013/2014. Les années passées, le forfait annuel était de 320 €. Madame le Maire, demande de maintenir ce tarif pour cette année, vu que l'année est presque terminée. La proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

Classement dans le domaine privé de la commune d'une partie de parcelle au lac. Madame la Maire expose à l'assemblée qu'un local bâti et aménagé abritant un point de restauration et débit de boissons situé sur la Base de Loisirs de la commune de LUPIAC est mis à disposition pour la saison estivale par convention précaire. En effet cette parcelle fait partie du domaine public de la commune et ne peut donc pas, à ce titre, considérant son caractère inaliénable et imprescriptible, faire l'objet d'un bail commercial. Afin de permettre l'installation d'un commerçant dans des conditions de stabilité et de sécurité lui assurant ainsi qu'à la commune une viabilité économique, il conviendrait de pouvoir conclure un bail commercial. Ceci nécessite le déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune. Il conviendrait donc de décider du principe de cette opération et de confier à un géomètre la procédure de sectionnement de la parcelle concernée. Le Conseil Municipal pourra ensuite décider le déclassement du domaine public de la parcelle nouvellement créée et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Adhésion au CAUE (Conseil Architecture et Environnement). Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons la possibilité de travailler avec le CAUE, pour des conseils d'aménagement de l'espace public. Le Conseil Municipal adhérera à cette association.

Classement de l'Office de Tourisme. Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faudrait délibérer pour demander le classement de l'Office de Tourisme de Lupiac en catégorie 3. Madame le Maire précise que le dossier rédigé par la Directrice de l'Office de Tourisme est complet et qu'il est à la Sous Préfecture depuis le mois de Novembre 2012, simplement en attente de la délibération. A plusieurs reprises la majorité des anciens conseillers municipaux avait demandé à l'ancien Maire, l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Madame le Maire précise que l'objectif est, le classement de la Commune de LUPIAC en Commune Touristique, et que le classement de l'Office en catégorie 3 en est une des premières étapes. Le Conseil Municipal se prononce pour cette demande de classement.

Questions diverses :

***SICTOM** : Il sera pris un arrêté contre les dépôts sauvages aux poubelles avec une pose de panneau informatif.*

5 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 Mai 2014* *sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.* ***Etaient présents :*** *Mmes FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle. MM CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime.*

Excusé : *DESBARATS Joël.*

Secrétaire de séance : *Madame Isabelle FOURQUET.*

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 Mai 2014.

Indemnisation des heures supplémentaires. Madame le Maire expose à l'assemblée les dispositions du décret N° 91-875 du 6 Septembre 1991 relatif au régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires territoriaux. Il s'agit de pouvoir verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, voire complémentaires aux fonctionnaires et agents non titulaires, nommés dans le cadre d'emplois relevant de la catégorie B et C, et il est précisé que cela ne sert que pour les heures de ménage de Madame Danièle Laffargue, en attendant de pouvoir faire un autre contrat. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de ces dispositions.

Contrat de travail de Sandra Berlèse Devillers. Durée maximale 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Le contrat de travail de Madame Sandra Berlèse Devillers, aurait du être renouvelé le premier Décembre 2013. C'est un contrat de trois ans renouvelable une fois pour une durée hebdomadaire de travail de 17 heures relevant du grade ou cadre d'emplois des adjoints administratifs. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de renouveler ce contrat rétroactivement, pour une durée de trois ans à partir du premier Décembre 2013, afin de régulariser la situation.

Adhésion à l'Association des Maires de France. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons la possibilité d'adhérer à l'Association des Maires de France. L'AMF a deux grandes missions auprès des élus : elle les représente auprès des pouvoirs publics et elle assure une fonction de conseil et d'information permanente. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à cette association. Cette adhésion avait déjà été prévue dans le budget et est de 150 €.

Remboursement de la consommation électrique par le SIEBAG. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons payé des frais électriques liés au fonctionnement du poste de relèvement situé « Rempart du midi » pour l'assainissement collectif, en 2012. Il convient d'en demander le remboursement au SIEBAG. Madame le Maire rappelle que la commune de Lupiac a confié la compétence de l'assainissement collectif au SIEBAG depuis le premier janvier 2012, et qu'il convient de régulariser ces dépenses. Le titre global à effectuer est de 444,31 €. Madame le Maire précise que cette situation est régularisée et que les dépenses électriques du poste de relevage sont maintenant directement adressées et payées par le SIEBAG. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'autoriser Madame le Maire à recouvrer cette somme.

6 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 Juin 2014 à 11 h,* *sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.* ***Etaient présents :*** *Mmes FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle. MM CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime.*

Excusés *: DESBARATS Joël, LABORDE Simon.* ***Secrétaire de séance :*** *Madame Isabelle FOURQUET.*

Election du grand électeur pour les SENATORIALES : *Véronique THIEUX LOUIT, Première Suppléante Isabelle FOURQUET, Deuxième suppléant : Patrick MAGNE, troisième suppléant : Frédéric CORNU.*

7 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juin 2014 à 11 h 30, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*
Etaient présents : *Mmes FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle. MM CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime.*
Excusés *: DESBARATS Joël, LABORDE Simon.* ***Secrétaire de séance*** *: Madame Isabelle FOURQUET.*
Approbation du compte rendu de la réunion du 26 Mai 2014.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels, pour remplacer un agent en congé et ce quelque soit le type de congé ou pour faire face à un surcroît temporaire de travail. Madame le Maire explique la nécessité de ces délibérations pour pouvoir recruter du personnel en contrats à durée déterminée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée pour pouvoir assurer la bonne marche du service.

Projet de création de l'Association « AREA », adhésion de la Commune à la dite Association. Participation financière de la Commune à cette Association (**A**ssociation **R**oute **E**uropéenne **A**rtagnan**).** Madame le Maire explique le pourquoi du projet de création de cette association. Cette association est créée pour mettre en place la route de d'Artagnan qui reliera LUPIAC à MAASTRICHT. Cette route aura une connotation équestre, mais pourra aussi être parcourue à pied ou à vélo. Le projet de statuts prévoit que la Commune de LUPIAC soit membre fondateur de cette association avec le Conseil Général du GERS, la ville de MAASTRICHT, la commune de SAINTE CROIX et la ville d'AUCH. Il est proposé dans le projet de statuts une cotisation de 1000 € pour les communes de LUPIAC et de SAINTE CROIX et de 5000 € pour les autres partenaires. Madame le Maire donne lecture du projet de délibération et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après échange de points de vue, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune à cette association.

Virements de crédit. Madame le Maire explique que la somme à verser pour la création de l'association AREA n'était pas connue au moment du vote du budget primitif 2014. Il est donc nécessaire de faire un virement de crédit pour ce paiement. Le Conseil Municipal accepte le virement de crédit proposé.

Choix d'une banque pour le prêt pour les travaux de voiries. Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes propositions de prêt pour le financement des travaux voirie. LA BANQUE POSTALE : cette banque ne réalise aucun prêt en dessous de 50000€. La BANQUE POPULAIRE : prêt sur 12 ans à 3.15 % frais de dossier 150 €. Le CREDIT AGRICOLE PG : prêt sur 12 ans à 3.61 % frais de dossier 150 €. Le Conseil Municipal choisit la proposition de la Banque Populaire pour la réalisation du prêt.

Occupation du Domaine Public à la base nautique. Monsieur NOUGUES demande l'autorisation de stationner des pédalos pour la location. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal propose d'accepter cette occupation du domaine public pour un montant de 50 € pour la saison touristique, mais demande que Monsieur NOUGUES présente une attestation d'assurance couvrant le risque « location de pédalos ».Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'arrêté d'occupation du domaine public.

8 *Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 Juillet 2014 sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*
Etaient présents : *Mesdames FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle, Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, FILLOS Maxime, formant la majorité des membres en exercice.*
Etaient absents : *Messieurs DESBARATS Joël, LABORDE Simon et MAGNE Patrick qui a donné procuration à Véronique THIEUX LOUIT.*
Secrétaire de séance : *Madame Isabelle FOURQUET.*
Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2014.

Concours du Receveur Municipal/Attribution d'indemnités. Il est décidé de demander le concours du Trésorier du Centre des Finances Publiques pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil correspondante.

Révision du tableau des emplois communaux. Accord pour réviser le tableau communal des emplois, suite aux modifications de contrat de travail de Danièle LAFFARGUE.

Frais de fonctionnement scolaire 2013. En 2013, le montant des charges scolaires tel qu'il apparaissait sur le compte administratif 2012, était de 2497,84 €. Le Conseil Municipal avait décidé de facturer aux communes voisines 50 % de cette dépense, soit 1248 €. Le compte administratif 2013 fait apparaître une dépense globale de l'école de 64 709,10 €. A la rentrée 2013, nous avions 24 élèves inscrits à l'école de LUPIAC. Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 2696,20 €. Madame le Maire explique :

- qu'il est difficile de facturer la totalité de la somme aux communes voisines,
- que la compétence scolaire devrait faire partie des compétences prioritaires de la Communauté de Communes,
- que cette refacturation aux communes ne devrait plus exister,
- que cette prise de compétence par la Communauté de Communes permettrai que les coûts des écoles soient partagés équitablement par tous.

Il est décidé de recouvrer la somme de 1348 € par élève soit 50 % du montant réel des coûts de charges de fonctionnement et de demander à la Communauté de Communes de prendre la compétence scolaire.

Rapport annuel sur la qualité du Service du SIEBAG. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous est demandé de nous prononcer sur le rapport prix / qualité du service du SIEBAG. Frédéric CORNU, premier Adjoint en a fait un résumé.

Demande de Monsieur Laurent NOUGUES en vue d'utiliser le domaine public communal, pour installer des stands. Madame le Maire présente la demande de Monsieur Laurent NOUGUES de pouvoir utiliser la bordure de la plage derrière le poste de secours pour mettre des stands, du 25 au 27 Juillet 2014. Madame le Maire précise que cette occupation du domaine public ne peut se faire qu'en contrepartie du versement d'une redevance à la Commune, et précise qu'il faut signer une convention d'occupation du Domaine Public. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à la fois sur cette occupation du Domaine Public par Monsieur Laurent NOUGUES et sur l'instauration d'une redevance de 20 € pour ce week-end là, et signifie que Monsieur Laurent NOUGUES devra prendre une assurance spécifique ; ce qui est décidé.

Demande de Monsieur Laurent NOUGUES en vue d'utiliser le domaine public communal, pour un vide grenier. Madame le Maire présente la demande de Monsieur Laurent NOUGUES, de pouvoir utiliser le parking numéro 2 du Lac de Lupiac pour organiser un vide grenier le 24 Août 2014. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à la fois sur cette occupation du Domaine Public par Monsieur Laurent NOUGUES et sur l'instauration d'une redevance de 50 € pour ce jour là, et signifie que Monsieur Laurent NOUGUES devra prendre une assurance spécifique et devra assurer la sécurité des lieux en particulier pour la gestion des parkings et du stationnement afin qu'à tous moments les secours puissent accéder à la Guinguette ou sur la plage du lac de LACOSTE. Accord du Conseil Municipal.

Demande de distraction d'une parcelle. Madame le Maire précise que suite à la délibération numéro 11 de la séance 04-2014, il est nécessaire pour continuer la procédure de déclassement de la parcelle N°430 section F de demander la distraction de cette parcelle auprès de l'Office National des Forêts. L'instruction du dossier sera faite par l'ONF. L'ONF enverra le dossier à la DDT 32 pour décision préfectorale de distraction.

Choix de l'entreprise pour les travaux de voiries 2014 vers PUJOS. Madame le Maire présente les propositions des trois entreprises qui ont été consultées pour les travaux de voirie prévus dans le budget 2014. Il s'agit de mettre en œuvre 370 tonnes de Reprofilage Grave Emulsion 0/10. Les entreprises consultées sont LA COLAS SUD OUEST, MALET et la STPAG. Madame le Maire

précise que la commission communale voirie a analysé les réponses et qu'après cette consultation il s'avère que l'entreprise COLAS nous offre le meilleur prix. Il est décidé de retenir l'entreprise COLAS, pour les travaux 2014, pour un montant de 30 991,20 € TTC.

Location de la salle de réunion par l'association N.A.T.I.F. Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location de l'association N.A.T.I.F. Cette association veut utiliser la salle de réunion de la Mairie un jour par semaine, le jeudi de 9 h à 18 h, du 11 Septembre 2014 au 25 Juin 2015, hors vacances. Nous louons la salle 10 € par jour d'occupation. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la location pour l'année 2014/2015. Il est décidé d'accepter la location de la salle de réunion à l'association N.A.T.I.F. d'Auch pour l'année 2014/2015 pour un forfait annuel de 320 €.

Questions diverses : *Il est décidé de réglementer la circulation et le stationnement à la base nautique pour le week-end SALSA. Le choix est fait de prendre une société de Sécurité afin de pouvoir faire appliquer les arrêtés qui sont pris. Seuls les secours, les Lupiacois et les pécheurs pourront descendre et stationner près du lac.*

9 ***Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 Août 2014*** *sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*

Etaient présents : *Mesdames FOURQUET Isabelle, THIEUX LOUIT Véronique, CORNU Christelle, Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime, formant la majorité des membres en exercice.*
Étaient absents : *DESBARATS Joël, MAGNE Patrick, ce dernier ayant donné procuration à Véronique THIEUX LOUIT.*
Secrétaire de séance : *Madame Isabelle FOURQUET.*
Approbation du compte rendu de la réunion du 16 juillet 2014

Projet de Silhouette d'Artagnan. Madame le Maire présente le projet de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan. Madame le Maire rappelle que l'association d'Artagnan chez d'Artagnan à pour but le développement touristique de la Commune de Lupiac, en utilisant le personnage et l'époque de d'Artagnan. Ce projet a pour point de départ, l'implantation d'une œuvre, en acier corten, de Monsieur Yves DUFFOUR, dont nous avons une demande d'implantation sur l'esplanade du Musée. Cette œuvre d'art serait déclinée en plusieurs reproductions. Le projet prévoit l'implantation de sept pièces y compris l'œuvre du Musée. Nous avons donc la demande d'implantation de trois plus petites silhouettes aux trois entrées du village. Une silhouette beaucoup plus grande façon « Toro Osborne » serait implantée à la zone de Carchet. A ce jour, l'association a l'autorisation de la DIRSO et de la Communauté d'Artagnan en Fezensac. Il est aussi prévu une silhouette au rond point de Vic-Fezensac, sortie Nogaro. A ce jour, l'association à l'autorisation de la Mairie de Vic mais pas encore l'autorisation de la DIRSO. L'implantation d'un point dur dans un rond point peut poser des problèmes de sécurité. Il en est donc de même pour la septième silhouette prévu au rond point de la Huret à Auch. Madame le Maire précise que pour l'implantation des trois silhouettes aux entrées du village, le Conseil Général a été consulté puisque que l'implantation prévue se trouve en bordure de départementale. Le Conseil Municipal de Lupiac, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'implantation des quatre silhouettes.

Modification de la délibération du 20 Mai 2014 concernant les délégations au Maire. Cette délibération avait été prise lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal. Elle manquait de précision sur les délégations données au Maire et a donné lieu à des observations par la Préfecture comme dans plusieurs communes voisines. Madame le Maire propose d'annuler tout simplement cette délibération qui n'a finalement pas d'utilité. Elle souhaite que les décisions soient prises en concertation avec le Conseil Municipal. Madame le Maire propose de la supprimer, car le Conseil Municipal se réuni très souvent, ce qui permet de délibérer rapidement sur tous les sujets. Madame le Maire précise que c'est la neuvième réunion du Conseil Municipal et que ce dernier a déjà pris 47 délibérations depuis son installation. Après discussion, le Conseil Municipal annule la délibération en date du 20 Mai 2014 qui concernait les délégations données au Maire par le Conseil Municipal.

Demande de dénomination de la Commune Touristique. Madame le Maire explique que pour pouvoir prétendre à ce classement, il faut atteindre 3 critères:

- il faut avoir un office de tourisme classé, ce qui est fait. Nous avons eu l'arrêté de classement en date du 10 juin 2014
- il faut que la commune propose une capacité d'hébergement suffisante
- et il est nécessaire d'organiser dans la commune de l'événementiel autour d'un thème. Ce dernier critère étant atteint avec le partenariat avec l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan

Madame le Maire propose de demander le classement de la commune en Commune Touristique, ce qui est accepté à l'unanimité.

Autorisation de recourir aux services d'un Huissier. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera peut-être nécessaire de recourir aux services d'un Huissier pour faire procéder à l'état des lieux de l'appartement du Multiple Rural afin d'éviter des discussions et pour qu'il y ait un constat neutre sur l'état des lieux. Madame le Maire présente le devis établi par Maître BOUNIOL, Huissier de Justice à Nogaro qui s'élève à 278.76 € TTC. Madame le Maire ouvre le débat. Il est décidé de recourir au service de Monsieur BOUNIOL, Huissier de justice.

Licence IV. Madame le Maire présente le problème lié à la gérance de la licence IV par la Commune. Cette licence appartient à la Commune. Pour pouvoir exercer la gérance il est nécessaire de posséder un permis d'exploiter. Madame le Maire propose que le montant de la formation pour ce permis d'exploiter soit pris en charge par la Commune. Ceci permettrait à toutes les associations de pouvoir utiliser cette licence lors de leurs manifestations ayant lieu dans la salle des fêtes. Simon LABORDE se propose pour faire cette formation et accepte la responsabilité de la gérance de la licence IV communale. Il est décidé de prendre en charge le coût de la formation nécessaire à la gestion de la licence IV communale que fera Monsieur Simon Laborde.

Gestion du dépôt de pain. Madame le Maire présente le dossier du dépôt de pain. Pour palier le départ du boulanger et en attente d'un remplaçant, il est nécessaire d'organiser en dépannage un dépôt de pain à l'agence postale. Le pain est fourni par Monsieur THUILLER, de Vic-Fezensac. Ce dernier donnera 10 % du chiffre d'affaires de la vente de pain et reprendra les invendus. Madame le Maire précise qu'il sera nécessaire de recruter de façon temporaire un employé pour tenir ce dépôt de pain, lorsque l'employée de l'agence postale n'est pas là. Elle précise que dans la mesure du possible ce seront des employés communaux déjà en place qui pourront assurer cette vente provisoire. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide d'accepter ce pourcentage sur les ventes et de recruter temporairement un agent.

Questions diverses

Epicier ambulant : *Le Conseil Municipal demande de rencontrer Monsieur Mas qui s'est présenté pour un commerce ambulant.* ***Courrier de Sandra Devillers :*** *ce dernier concerne son temps de travail.* ***Courrier de Jason Reed :*** *demandant d'acheter quelques mètres carrés de plus derrière sa grange. Sur ces deux derniers points, il est décidé d'ajourner les décisions à une date ultérieure pour tenir compte de la situation actuelle.* ***Commission Impôts directs :*** *Il s'agit de former une commission communale. 36 noms avaient étés proposés par la Commune. Douze ont été choisis par le service des finances publiques. Information sur le refus de David Desbarats de siéger à cette Commission.* ***Dérogation au titre du transport scolaire d'Alban Casarin :*** *le Conseil Municipal n'avait pas accepté le départ d'Alban Casarin afin de préserver notre école. Dans la continuité de ce refus, le Conseil Municipal n'accepte pas de signer la dérogation de transport scolaire.* ***Sénatoriales :*** *Compte rendu sur les différentes candidatures.*

Plainte : *plainte sur dépôt de ferrailles autour de la maison de De Kermel. Le sujet sera étudié.* ***Mesdames Taupiac :*** *Les services sociaux s'en occupent. Une solution devrait être trouvée.*

ASSOCIATIONS LUPIACOISES

Dans ce nouveau bulletin, nous réserverons de la place pour les Associations Lupiacoises, elles auront l'opportunité de communiquer avec tous les Lupiacois. Elles pourront y publier les comptes rendus de leurs actions ou leurs diverses annonces.

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations, si vous le souhaitez, faites nous passer avant le 31 Août et le 28 Février de chaque année vos textes sous format Word.

LE COIN DES BREVES

Réforme des rythmes scolaires

C'est un sujet d'actualité! La Commune de Lupiac est passée aux nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2014. En réorganisant les temps de travail des employés, la réforme a été appliquée sans coût supplémentaire. Cathy Dalatorre, notre assistante maternelle a les diplômes nécessaires pour faire l'accueil périscolaire (BAFED). La Commune de Lupiac perçoit donc les primes majorées de mise en place de la réforme. Merci aux bénévoles et aux Associations qui travaillent avec Cathy pour que le PEDT (Projet Educatif Territorial) soit intéressant pour nos petits élèves.

Rentrée scolaire 2014/2015

Nous avons inscrit cet été 8 nouveaux élèves à l'école de LUPIAC. Effectif 2014/2015 : 24 élèves.
Mme Eva BRAU est nommée à la Direction de l'école de Lupiac et assure les cours de la Moyenne section, du CE2, du CM1 et du CM2. Madame Laetitia COUSTEAU et Madame BOQUEL (1 jour par semaine) s'occupent de la Toute Petite Section, de la Petite Section, de la Grande Section, du CP et du CE1

CM2 : *Joana DOAT, Loïc DURREIGNE, Pierre MANGENOT, Mathilde NICOLAÏEFF* – CM1 : *Anna GUERRERO*

CE2 : *Inès AIO, Cléa TAPIE, Enzo DELPECH-FILLOS* -

CE1 : *Perrine WIOROWSKI, Thibault MAGNE, Maëlle CORNU*

CP : *Roman JOVANI, Déborah MORCEAU, Etan DELPECH-FILLOS*

GS : *Quentin BARRERE*

MS : *Achile CORNU, Miriam DA COSTA SANTOS, Elea DELPECH-FILLOS, Lilou DUPUY, Emmy MAGNE, Lucas PEREZ*

PS : *Thomas BARRERE, Lili CASSIN* -

TPS : *Emmy DELPECH-FILLOS*

Chemin de Grande Randonnée

C'est un GR de Pays. Le chemin traverse la commune, du lac de St Jean au lac de Candau en passant par le lac de Lacoste et La Rochelle.

Une partie de ces chemins était initialement classée « Chemins de Petite Randonnée », l'entretien et le balisage étant à la charge de la Commune. Désormais, ils seront pris en charge par la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac qui en a déjà fait l'entretien cet été.

Boulangerie/Epicerie

Après plus de vingt ans passés à Lupiac, Marie Laure et Yves JILET se sont installés à Aignan où ils ont repris la boulangerie de Monsieur et Madame DELPECH. Nous leur souhaitons une totale réussite dans leur nouvelle entreprise.

Nous espérons rouvrir ce local commercial très prochainement. Nous sommes en train d'étudier la meilleure proposition.

Commerces provisoires

Dépôt de Pain à l'agence postale communale : tous les jours de 8 h à 12 h sauf le lundi.
Epicier ambulant : Monsieur Mas de Bascous vient le mardi et le jeudi matin sur la place de Lupiac de 8 h 30 à 11 h 30.
Pizzaiolo : on nous a demandé de refaire venir un pizzaiolo, nous cherchons. Si vous en connaissez un, merci de nous faire passer la bonne adresse.

INFOS MAIRIE

MAIRIE : Elle est ouverte du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.** Jackie est à votre disposition pour une aide administrative et tous les renseignements sur l'urbanisme.

AGENCE POSTALE : Les horaires n'ont pas changé avec l'implantation du dépôt de pain : **du lundi au samedi de 9 h à 12 h.**

URBANISME : Tous les travaux concernant une construction doivent donner lieu à une autorisation d'urbanisme

Il faut demander un PERMIS DE CONSTRUIRE pour :

- **La création d'une nouvelle construction.**
- **L'agrandissement d'une construction (modification des structures porteuses ou modification des façades).**
- **Le changement de destination du bâtiment dans le cas où il y a modification des structures porteuses ou des façades.**
- **Les travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.**

Dans le cas d'une commune non couverte par un PLU un permis de construire est nécessaire si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²
Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m²

Il faut faire une DECLARATION PREALABLE pour :

- **Les travaux sur une construction existante (garage accolé à une maison) ou concernant une nouvelle création (abris de jardin), si les travaux créent entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.**
- **Les changements de destination d'un bâtiment qui ne modifient pas les structures porteuses et qui ne changent pas les façades des bâtiments**
- **les travaux modifiant l'aspect initial du bâtiment**

A l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'Etat initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable (nettoyage des murs)

Attention: dans le cas d'un espace protégé (500 m autour d'un bâtiment classé) les travaux de ravalement nécessitent une déclaration de travaux.

Attention : ***ces renseignements ne concernent que l'urbanisme et non les Impôts.***
Une déclaration est à faire aux impôts pour tous travaux ne nécessitant pas une autorisation d'urbanisme, mais améliorant la qualité du bâtiment.

ORDURES MENAGERES : Rappel demandé par le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères.

Le tri de nos ordures est une nécessité qui ne demande pas un gros effort!

Tout d'abord, rien ne doit être déposé au pied des containers.

Nous devons déposer:

- Dans les **containers marrons:** le "tout venant" des déchets ménagers.
- Dans les **containers jaunes**, dits de Tri Sélectif: les emballages recyclables en vrac, le papier (journaux, revues…).
  INTERDIT: les cartons d'emballage, le bois, les objets en plastique, les chaussures, les valises, les jouets, etc.
- Dans les **containers verts**: les bouteilles, les pots en verre, à l'intérieur des containers.
  INTERDIT: les verres, les ampoules électriques, les couvercles métalliques de pots.

En cas de doute, un panneau explicatif est installé au dépôt du stade.

Les autres déchets: gravats, huiles, ferrailles, pots de peinture et produits toxiques, piles, déchets verts, pneumatiques, planches, objets en plastique, appareils ménagers... doivent impérativement être déposés à la déchetterie d'Aignan ouverte tous les matins sauf le mardi et le dimanche.

Hors saison estivale, les containers sont vidés le jeudi.

Le respect par chacun de ces règles simples profite au bien-être de tous!

VOIERIE :

Département :

D 102 : des travaux de goudronnage ont été faits par le Conseil Général sur la Départementale D102 (chemin de ronde sud et faubourg Saint Jacques).

Voies Communales :

Pujos : les travaux sur le chemin de Pujos seront faits mi Octobre par la société COLAS.

Voies Communales goudronnées : Frédéric CORNU, premier adjoint, a organisé une semaine de « CORVEE GOUDRON » avec Patrice DURIEZ. Des conseillers municipaux se sont relayés. Ils ont sollicité des renforts. Merci à Roger, Paulo, Vincent, Antoine, Alain, Emilien, Gérard, Sylvain et Xavier pour nous avoir donné un « coup de pelle ».

Chemins communaux non goudronnés : du hèche et du calcaire seront portés sur des chemins.

SANTE: un défibrillateur est installé dans le hall de la Mairie. Une séance de formation sera organisée, avec le concours des pompiers d'Aignan, à laquelle les Lupiacois seront conviés.

ETAT CIVIL

Naissance

Lily Charlotte JAMIER, le 9 Juillet 2014

Mariage

Virginie Sandrine CENZON et Yannick Emmanuel BERNARD, le 6 Septembre 2014

Décès

Jacqueline Marguerite Clotilde DE MARION BREZILLAC, le 24 Juin 2014 à l'âge de 89 ans

Marceau Bernard Jean FAUROUX, le 21 Juillet 2014 à l'âge de 67 ans

Qu'est ce que la Route Européenne d'Artagnan ?

C'est une route culturelle trans-européenne qui a vocation à faire le lien entre La Gascogne, Lupiac, village natal de d'Artagnan et Maastricht, lieu de sa mort. Cette route traverserait une dizaine de régions entre Midi Pyrénées et le Limburg néerlandais, selon 2 voies alternatives avec côté français : l'Aquitaine, le Limousin, le Centre, l'Ile de France, la Picardie, le Nord Pas de Calais d'une part et la Champagne Ardennes, la Bourgogne et l'Auvergne d'autre part, en passant dans les deux cas par la Wallonie côté Belge, avant d'aboutir à Maastricht au Pays-Bas.

Ces routes culturelles européennes contribuent au rayonnement et au développement économique des territoires traversés. Exemples : St Jacques de Compostelle, les voies européennes de Mozart, route des villes d'eau, Route de la céramique.

Cette route sera essentiellement équestre, pour respecter l'esprit MOUSQUETAIRES, mais avec la possibilité d'être parcourue à pied ou à vélo.

Communauté de Communes D'ARTAGNAN en Fezensac

et Office de Tourisme de LUPIAC

Un compte rendu annuel des actions vous sera fait dans le prochain numéro.

Lupiac dans la presse

Lupiac. 8-Mai dans la dignité

Publié le 12/05/2014 à 03:46, Mis à jour le 12/05/2014 à 09:00

Lupiac (32)

Dépôt de gerbe devant le monument aux morts./Photo DDM, J. L.

Après l'office religieux, les anciens combattants de l'Union cantonale précédés par leurs drapeaux ont défilé au son de la musique jusqu'au monument aux morts où, en présence d'une nombreuse assistance, se sont succédé : le «Chant des partisans», la lecture du message du secrétaire d'État, les sonneries, l'appel aux morts, le dépôt de gerbe et bouquets. «La Marseillaise» chantée par les enfants des écoles et interprétée musicalement par l'Harmonie lupiacoise mettait un terme à cette journée commémorative. Le vin d'honneur était offert par la municipalité et servi dans la salle des fêtes.

La Dépêche du Midi

On ne badine pas avec d'Artagnan

Publié le 11/08/2014 à 03:50, Mis à jour le 11/08/2014 à 07:27

Lupiac (32)

La 3e édition du festival d'Artagnan a attiré des locaux mais aussi beaucoup de touristes qui ont été immergés en plein XVIIe siècle. Grâce entre autres au soutien de villageois qui tiennent à leurs racines.

En arrivant dans le Gers, on comprend vite que d'Artagnan n'est pas une célébrité, c'est un monument. Et dans son village natal de Lupiac, c'est même une religion, dont on a encore mieux saisi la portée hier, à l'occasion du festival éponyme. Pour ce troisième épisode relatant la vie de l'émérite mousquetaire, c'est son mariage avec Anne-Charlotte de Chancely qui était narré. Après une présentation théâtralisée sur la place, les «braves gens» ont emboîté le pas à Charles de Batz Castelmaure et sa promise en direction de la chapelle pour assister à une messe en gascon.

L'engagement de tout le village

Pendant ce temps, les nombreux stands d'artisanat d'époque continuaient à accueillir un flot incessant de touristes qui avaient du mal à cacher leur émerveillement. «Dès qu'on a franchi la muraille, on est dans le bain. Entre les costumes, les soldats et les animaux, on s'y croirait presque !», lançait Dylan, un Normand de 35 ans en vacances à Castelnau-d'Angles avec femme et enfants. Lesquels il avait bien du mal à contenir tellement ils étaient happés par le ballet continu des casaques, des robes de comtesses ou autres toges.

Oui, l'immersion dans le monde de cape et d'épée était bien totale hier. L'association «D'Artagnan chez d'Artagnan» qui est à l'origine de ce jeune festival peut être fière. Partis de rien, quelques irréductibles Lupiacois ont hissé l'événement à un certain rang de noblesse, avec l'indéfectible soutien d'une population de 300 habitants dont 70 % sont adhérents de l'association. «Tout ceci ne serait pas possible sans eux», précise Maxime Fillos, coprésident du festival aux côtés de Marjorie Laborde. Qui est intarissable pour raconter comment les 500 costumes sont fabriqués sur place et au plus près des techniques de l'époque. Comment tout le mobilier a vu le jour lors de l'atelier menuiserie. Ou encore que le berger qui défile avec ses oies en tenue traditionnelle gasconne est un voisin désireux d'apporter sa contribution.

Sans parler des associations de reconstitution historique en provenance du Gers, pour commencer, mais aussi des Hauts-de-Seine ou encore de Saône-et-Loire, d'où est originaire Anne-Charlotte de Chancely. «C'est donc naturellement que l'on a demandé à sa présidente, Adeline Culas, de jouer le rôle de l'épouse», expliquait le baron de Crac, l'oncle de d'Artagnan. Pardon, expliquait Jean-Marie Grivaz, l'un des «irréductibles»… On s'y perdrait presque vu le jeu de scène.

Et puisque ce n'était pas qu'une expression, Lupiac se prépare déjà à recevoir sa statue de d'Artagnan à cheval (lire ci-contre). A ce sujet, les dissensions de l'époque (voir *La Dépêche du midi* du 9/11/13) sur la citation du mécène à même le monument semblaient bien lointaines hier : «Tout ceci est derrière nous : on lira la mention 'Don d'un Gascon'», indiquait Maxime Fillos, trop affairé à la réussite de la journée. Parce qu'à Lupiac, on ne badine pas avec d'Artagnan.

Une statue et une route

Une statue en bronze de 3,50 mètres est en passe d'être finalisée par la célèbre sculptrice, Daphné Du Barry. Elle sera inaugurée lors de la 4e édition du festival. C'est la seule représentation à cheval de celui qui était indissociable de sa monture. De même, la route équestre européenne, dont les itinéraires sont encore à l'étude, devrait officiellement être lancée l'été prochain.

G.J.

Bientôt le Festival d'Artagnan

0 COMMENTAIRE

Publié le 26/07/201

Le Festival d'Artagnan, c'est dimanche 10 août à Lupiac. Cette année, d'Artagnanle vient présenter son épouse. Un large éventail d'animations en costumes d'époque (avec duels, tirs de mousquet et d'arquebuse etc.) sera offert toute la journée. Ici, la porte du village, conçue par Charles Letorre, à côté de Véronique Thieux-Louit, maire du village. Il reste encore à ajouter quelques créneaux…

© PHOTO ROLAND HOUDAILLE

Les combats de paintball ont fait l'unanimité

0 COMMENTAIRE

Publié le 26/08/2014

Les équipements et les armes donnent au paintball un côté très réaliste.

© PHOTO PHOTO R. H.

Samedi dernier, la tête de Lupiac a offert des moments forts avec les « combats » de paintball qui ont attiré beaucoup d'hommes et quelques femmes, ainsi que beaucoup d'enfants. L'arme, très sophistiquée, ressemble à un pistolet-mitrailleur et est équipée d'une chemise pouvant recevoir 100 billes molles remplies de peinture, que l'on tire en rafale. Ces dernières éclatent quand elles rencontrent un obstacle dur. Ainsi, un combattant qui a été touché ne peut pas le nier, puisqu'il est marqué !

Sécurité maximale

La peinture n'est évidemment pas toxique et est soluble dans l'eau. La propulsion est faite par de l'air comprimé ou du dioxyde de carbone.

Un fin grillage en plastique, qui n'empêchait pas de voir les combattants, mais protégeait les spectateurs, entourait le champ de bataille jusqu'à 7 mètres de haut. De plus, les combattants étaient en combinaison, portaient un plastron, un masque et une protection du cou ; il n'y avait donc aucun souci de sécurité. En outre, l'inspection des armes après les tirs était faite sérieusement et des bouchons de canon mis en place entre chaque combat.

Le succès de cette première opération incitera sans doute les organisateurs de la fête à la remettre au programme l'année prochaine.

R. H.

Auch. La route équestre d'Artagnan partira du Gers

Publié le 02/05/2014 à 03:49, Mis à jour le 02/05/2014 à 07:42

Auch (32) - Patrimoine

Alain Liberos, Jean-Pierre Pujol et Didier Cujives, mercredi au conseil général./Photo DDM, Nadir Dabbiche

Le projet de créer, sur le modèle des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, une route équestre d'Artagnan reliant Lupiac à Maastricht a été lancé mercredi à Auch.

Didier Cujives, président de Midi-Pyrénées Europe, Alain Liberos, responsable des politiques touristiques à la communauté européenne, et Jean-Pierre Pujol, président du conseil général du Gers, ont annoncé mercredi après-midi à Auch, la naissance imminente d'une «Association route européenne d'Artagnan». Cette association créée par une douzaine de régions en France vers le jour d'ici l'été et a pour but de créer, gérer, développer et promouvoir la «route équestre européenne d'Artagnan». Ce projet qui ne verra le jour que si la communauté européenne lui accorde son label «itinéraire culturel», a pour but d'exploiter l'image de d'Artagnan, un personnage historique et romanesque connu dans le monde entier. Sur le modèle des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, premier des itinéraires européens labellisés (un programme lancé en 1987), cette route d'Artagnan doit relier Lupiac, village du Gers où est né le célèbre mousquetaire, à la ville de Maastricht (Pays-Bas) où il a été tué le 25 juin 1673. Trois pays sont concernés : la France, la Belgique et les Pays-Bas. Mais des prolongements peuvent être envisagés en Italie, en Espagne et en Allemagne. L'objectif est d'inaugurer cette route le 25 juin 2015 à Maastricht, puis au mois d'août de la même année à Lupiac, lors du festival consacré à d'Artagnan. Ce même jour, le village de Lupiac devrait inaugurer la statue équestre de d'Artagnan, une œuvre monumentale de Daphnée du Barry. Véronique Thieux-Louit, nouveau maire de Lupiac, l'a confirmé mercredi, lors de la présentation du projet de route d'Artagnan aux principaux acteurs du département concernés par le projet (chambre de commerce, comité départemental des sports équestres, comité du tourisme, etc.) Le monde équestre va être mobilisé par le biais de la fédération française des sports équestres et de l'Institut français du cheval et de l'équitation. Quatre réunions sont déjà programmées à Compiègne, Pompadour, Villeneuve-sur-Lot et Cluny. «Ce projet permettra de donner au Gers tout entier une notoriété nationale et européenne au travers d'un personnage historique et romanesque connu dans le monde entier» s'est félicité le président du conseil général, Jean-Pierre Pujol.

Repère

Le chiffre : 26

routes «labellisées». Le programme des routes culturelles européennes a été lancé en 1987. 26 routes ont reçu le label. La première est les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Citons également les voies européennes de Mozart, la route des villes d'eaux ou encore, la route de la céramique.

«Nous voulons donner au Gers une visibilité nationale et européenne à travers d'Artagnan, un personnage historique et romanesque connu dans le monde entier».

Jean-Pierre Pujol, président du conseil général du Gers

La Dépêche du Midi

Le tourisme, grâce à D'Artagnan

0 COMMENTAIRE

Publié le

Véronique Thieux-Louit occupe un bureau derrière le secrétariat, de plain-pied avec la rue.

© PHOTO PHOTO ROLAND HOUDAILLE

Pour Véronique Thieux-Louit, nouveau maire, Lupiac se développera par le tourisme. Dans ce but, le musée D'Artagnan sera modernisé et le projet de Route européenne d'Artagnan de Lupiac à Maastricht (idée d'Alain Liberos, Gascon de Belgique) sera soutenu. Et aussi un chemin de grande randonnée pour les marcheurs, les vététistes et les cavaliers.

L'inauguration en 2015 d'une statue équestre du héros (offerte par un mécène gascon…) participe à cette concentration de la communication sur le célèbre mousquetaire né à Lupiac. Il est notamment fêté chaque année en août, lors du festival D'Artagnan. Un événement qui vaut le détour et aura lieu cette année le dimanche 10 août.

Perspectives

Grâce à D'Artagnan, Lupiac ne sera plus confondu avec le Loupiac du Bordelais…

Le festival suscite des demandes de renseignements de futurs commerçants et habitants. Le maire ne s'inquiète donc pas pour l'avenir : le village offre des terrains à bâtir et des possibilités de s'installer. Il accueille une quinzaine d'exploitations agricoles (élevage, viticulture), des artisans, une station-service tabac, un garage, des commerçants : un bistrot (en été), un boulanger-épicier et une agence postale. Et une guinguette au bord du lac (ouverte en été), qui attire beaucoup de monde.

L'équipe municipale, soudée, comprend plusieurs générations. Elle se réunit chaque mois. Les adjoints, Frédéric Cornu (premier), Isabelle Fourquet (deuxième) et Patrick Magné (troisième), n'ont pas de mission attitrée. Bien briefés pendant la campagne électorale, les futurs conseillers, qui travaillent en équipe, ont été vite opérationnels, selon la première édile. Pour communiquer, un bulletin sortira deux fois par an et le maire présentera ses vœux aux habitants.

Lupiac se fait beau pour le Festival : une superbe porte a été construite spécialement. S'agissant du patrimoine bâti, il comprend sept châteaux dont cinq sont propriété privée, y compris le château de Castelmore, où est né D'Artagnan, demeure d'Yves Rispat, ancien sénateur et maire.

Véronique Thieux-Louit, née en 1964 est conseillère municipale depuis 1989, sans interruption. Elle a deux filles (16 et 18 ans) et est exploitante agricole (conserveuse de canards).

Roland Houdaille